



SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023
À 18h

Délibération 2023 / 119
(21^{ème} délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 18
Votants : 22

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation
05/12/2023

Date de l'affichage à la
Mairie de la liste des
délibérations de la
séance :
15/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 13 décembre à 18h,

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, BACH Hélène, ROUQUIE Vincent, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, MAZEYRAC Pierrick, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : GARRIGUES Françoise (donne pouvoir à ALIBERT Sylvie), GARBE Daniel (donne pouvoir à COQUEAU Stéphane), GROUGEARD Michel, (donne pouvoir à ROUQUIE Vincent), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude).

Absents excusés : RUAUD Maria de Fatima.

Absents : BORIS Yvette, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : BACH Hélène.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - EXERCICE 2023.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante les différentes situations financières nécessitant des ajustements budgétaires au Budget Principal de la Commune :

- 1) En 2018, une subvention de 3 349,00 € avait été accordée par la Région dans le cadre de la réalisation des travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes. Un premier acompte de 2344,30 € a été versé en décembre 2021 mais la Région n'a pas accepté de verser le solde car elle a jugé que sur les travaux qui ont été effectués et présentés, les seuls travaux concernant l'accessibilité du bâtiment ne permettaient pas de payer la totalité de la subvention. En 2018, à la réception de la notification d'attribution, un titre de recettes de 3 349,00 € avait été émis. Au regard du non versement du solde, ce titre doit être annulé par l'émission d'un mandat de paiement du même montant soit une ouverture de crédits de 3 349,00 € (c/1312.020) ;
- 2) Plus récemment, le Service de Gestion Comptable de Saint-Céré a demandé de s'assurer que toutes les subventions d'investissement qui ont été notifiées au cours de l'exercice 2023 soient bien inscrites au budget par décision modificative afin que ces dernières puissent être acceptées comme Restes A Réaliser 2023 (RAR). Trois subventions ont été notifiées courant 2023 (réhabilitation dojo) pour lesquelles il est nécessaire d'inscrire au budget les valeurs suivantes :
 - Subvention du Département au titre du FAST d'un montant de 212 115,00 € (c/1313.411) ;
 - Subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) à hauteur de 170 000,00 € (c/1318.411) ;
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 420 000,00 € dont le reste à percevoir actuel est de 294 000,00 € (c/1331.411).

En contrepartie de l'inscription de ces trois recettes, il est proposé d'ouvrir des crédits en dépenses d'investissement pour les travaux de rénovation énergétique du pôle culturel pour 400 006,00 €, les travaux de réhabilitation de la Cité Rocamadour pour 100 000,00 € et les travaux d'aménagement du parking de la poste pour 172 760,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la décision modificative n°4 du Budget Principal de la Commune présentant les écritures budgétaires suivantes :

Budget Principal de la Commune				
Décision Modificative n°4 du 13 décembre 2023				
<u>Libellés de comptes</u>	<u>Comptes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Comptes</u>	<u>Recettes</u>
SECTION D'INVESTISSEMENT				
13 - Subventions d'investissement :				
Subvention Région	1312.020	3 349,00 €	-	-
Subvention Département	-	-	1313.411	212 115,00 €
Subvention Autres	-	-	1318.411	170 000,00 €
Dotation d'équipement des territoires ruraux	-	-	1331.411	294 000,00 €
9029 - Réhabilitation Cité Rocamadour :				
Constructions	2313.020	100 000,00 €	-	-
9030 - Aménagement Parking de la Poste :				
Agencements et aménagements de terrains	2312.824	172 760,00 €	-	-
9157 - Médiathèque :				
Autres immobilisations corporelles	2318.321	400 006,00 €	-	-
TOTAL // Section d'Investissement :	-	676 115,00 €	-	676 115,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Hélène BACH.

Le Maire,



Michel SYLVESTRE.

